

# évaluation des écoles en marche vers la concurrence !

## D'où vient cette évaluation ?

La loi Blanquer « pour une école de la confiance » a mis en place le **Conseil d'évaluation de l'École (CEE)** en supprimant le CNESCO, organisme indépendant qui était jusqu'alors chargé d'évaluer le système scolaire français. Contrairement au CNESCO, le CEE est complètement lié au ministère, que ce soit par sa composition ou par ses objectifs.

Compte-tenu de la feuille de route de ce nouveau Conseil d'évaluation de l'École, qui a élargi ses missions à l'évaluation expérimentale des écoles en plus des établissements du second degré, **un cycle d'évaluation est envisagé tous les cinq ans, ce qui implique d'évaluer environ 20% des écoles chaque année.**

## De quoi s'agit-il ?

Depuis la rentrée 2021, quelques écoles ont été choisies pour expérimenter ces évaluations, **qui doivent se dérouler en deux temps : auto-évaluation et évaluation externe d'après des critères établis.**

**La première phase d'« autoévaluation » s'intéresse à l'école dans sa globalité :** apprentissage, bien-être des élèves, climat scolaire, etc. Gérée par un comité de pilotage, elle est présentée comme une aide pour la réussite des élèves. En fait, il s'agit de vérifier la mise en conformité des pratiques et des objectifs des écoles avec les orientations académiques et nationales.

**La deuxième phase consiste en une évaluation externe, qui s'appuie sur l'auto-évaluation.** Elle doit proposer des

**Juillet 2019 :** loi « pour une école de la confiance » qui crée le Conseil d'évaluation de l'École

**Mars 2021 :** publication du programme de travail du CEE

**Septembre à décembre 2021 :** expérimentation dans quelques écoles de chaque département

**Fin janvier 2022 :** validation du « cadre d'évaluation des écoles »

**Février-mars 2022 :** début de l'auto-évaluation d'une partie des écoles (20 % théoriquement)

actions pour améliorer la « stratégie » de chaque école. L'équipe chargée de l'évaluation sera composée presque exclusivement de personnels ayant une fonction hiérarchique et il est question d'intégrer des professionnels extérieurs à l'Éducation nationale. Le rapport final conduira à la rédaction d'un contrat d'objectifs.

D'après le cadre d'évaluation des établissements, publié par le CEE en mai 2021, ces évaluations auraient pour but « *d'aider les écoles à remplir la mission confiée par l'État en lien avec la commune ou l'EPCI, en termes de qualité et d'efficacité de l'éducation et de la formation dispensées, à donner un sens collectif à l'action et renforcer le sentiment d'appartenance.* »

## **L'école n'est pas une entreprise !**

Vu les termes qui sont employés et les objectifs qui sont présentés, le ministère affiche clairement la couleur : il s'agit d'instiller dans les écoles une culture d'entreprise et de mettre en place des évaluations sur le modèle de ce qui se fait ailleurs dans l'Union européenne.

**J.M. Blanquer et son ministère n'ont eu de cesse depuis 5 ans d'essayer de transformer l'école et de la gérer comme une entreprise** avec un pilotage par l'évaluation et les indicateurs, avec une affirmation de l'autorité fonctionnelle des directrices·eurs, avec la multiplication des primes et un premier pas vers la rémunération à la carte en fonction du « niveau d'engagement professionnel » des personnels.

## **Non à l'usine à gaz de l'évaluation !**

S'il semble exclu d'utiliser l'évaluation pour classer les écoles, le risque de mise en concurrence est réel. Même si le CEE assure que le rapport d'évaluation des écoles ne serait pas public, nul doute que la systématisation de ce type d'évaluation aura des conséquences sur les équipes en terme de projets pédagogiques, avec une fuite en avant vers des projets qui répondent aux demandes institutionnelles au détriment des réels besoins des enfants.

**Les écoles vont encore se retrouver confrontées à des évaluations commandées par la hiérarchie qui n'aident en rien les équipes à améliorer la qualité du service public d'éducation.** De plus, c'est encore une surcharge de travail

pour les personnels, déjà submergés par des tâches qui les éloignent de leurs missions.

**L'incitation à accomplir des objectifs inatteignables au nom de l'efficacité ne peut que faire le jeu de la concurrence** au détriment de la coopération et de la solidarité, augmentant stress et souffrance au travail, récompensant les un·es et pénalisant les autres.

Cette obsession évaluative s'apparente à un contrôle des pratiques visant à adapter l'éducation à la culture de la performance issue de la gestion d'entreprise. C'est pourquoi il faut s'opposer à l'évaluation des écoles !

## **SUD éducation appelle les personnels et les équipes à ne pas participer à ces évaluations.**

**SUD éducation revendique la fin de toutes les évaluations qui ne sont pas pensées par les équipes. Ces évaluations s'avèrent chronophages, favorisent une dégradation de nos conditions de travail et n'améliorent en rien les conditions d'apprentissages des élèves.**